

AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

(EXERCICE FINANCIER 2022)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve adoptera un règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2022) lors sa séance ordinaire qui sera tenue le 13 décembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil, au 6854, rue Sherbrooke Est, et sera transmise en direct à l'adresse suivante :

https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-de-mercier-hochelaga-maisonneuve-du-13-decembre-2021-15011

FAIT À MONTRÉAL, CE 6^E JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva